

Le compte de campagne

Une obligation légale incontournable

Le compte de campagne, c'est un document retraçant scrupuleusement tout ce qui a été entrepris pour faire gagner notre candidate. Ce n'est pas un compte en banque et cela ne se limite pas aux actions financées par le budget de la campagne. Il s'agit de déclarer de manière sincère comment nous avons fait campagne sans recevoir d'aide de personnes morales et en restant en deçà du volume financier maximal supposé assurer l'égalité entre candidats.

De la bonne tenue de ce compte de campagne dépendent la validité de la candidature et donc le remboursement des frais pris en charge par l'Etat.

Les bonnes pratiques et les écueils à éviter

En matière de ressources

le soutien d'une personne morale est interdit

Il est illégal de recueillir de l'argent ou un soutien en nature de la part d'une personne morale (entreprise, collectivité territoriale, association) ; il est par exemple interdit de faire une photocopie sur son lieu de travail.

les dons sont nominatifs et plafonnés

Les dons des personnes physiques sont plafonnés très strictement s'ils sont faits en espèces (150 euros par personne) et même s'il s'agit de chèques (4600 euros par personne). Cela doit pouvoir être vérifié par un relevé exhaustif des noms des donateurs.

Les dons doivent être émis exclusivement par des personnes physiques et adressés à l'ordre de l'*AFE de la présidentielle de Dominique Voinet*.

nous dresserons un inventaire détaillé

Tout ce qui participe au financement de la campagne doit figurer dans le « compte de campagne » ; aussi bien le financement direct par les Verts ou les dons des personnes physiques que les apports en nature des Verts ou des personnes physiques. Si un militant offre de parcourir 100 kilomètres avec sa voiture personnelle pour coller des affiches, l'équipe de campagne doit en être avertie.

En matière de dépenses

nous travaillons seulement en vue de l'élection

Seules les dépenses engagées pour tenter de convaincre des électeurs sont inscrites dans le « compte de campagne » et pourront de ce fait être payées dans le cadre du budget de la campagne. Ne pas hésiter à entasser les justificatifs comptables, les tracts, les affiches, les articles de presse et les photos qui démontrent que la dépense est réelle et électorale.

nous retraçons absolument tout ce qui concourt à l'élection

Même le concert organisé pour les législatives par un groupe local sera partiellement inclus dans le compte de campagne de la présidentielle pour peu qu'à cette occasion on ait appelé à voter Dominique Voinet (cette dépense pourra aussi être partiellement payée par le budget de la campagne présidentielle pour peu qu'il y ait eu une demande préalable).

Comme pour les recettes, nous dresserons un inventaire détaillé sans rien dissimuler pour cause d'oubli ou de facturation trop tardive.

